



## ADRESSE AUX ASCT

# LE TANDEM FGAAC/DIRECTION VEUT ENCORE FRAPPER !

**L**e syndicat autonome mais pas indépendant des Agents de Conduite (FGAAC), **parrainé et sponsorisé de plus en plus par la direction de la SNCF et le gouvernement**, reconnaissants pour les coups de mains rendus sur le dossier retraites et sur le dépeçage de Fret SNCF, **veut maintenant élargir ses « talents » vers les ASCT.**

Au regard de son positionnement sur la réforme du régime spécial de retraites des cheminots où elle a sacrifié la nouvelle génération d'ADC qui devrait perdre, au 1er janvier 2009, les bonifications Traction actuelles, **la FGAAC est disqualifiée quand elle prétend vouloir défendre les revendications des ASCT.**

Alors que la FGAAC avait déjà négocié des remises en cause en matière de retraite des ADC avec la SNCF et le gouvernement, il aura fallu **le dépôt d'un préavis national de grève reconductible (sans la FGAAC), proposé par la CGT à partir du 13 novembre 2007 20H pour que le système de décote (coefficient d'abattement du niveau de la retraite) soit divisé par deux.**

Les bonifications concernant actuellement les ADC ont été acquises en 1968 par la CGT. La **direction de la SNCF**, mais elle n'est pas la seule, **propose de remplacer le système actuel par un système par capitalisation** cher aux libéraux et au MEDEF.

La CGT propose quant à elle de garder un système équivalent à celui d'aujourd'hui pour les ADC et revendique depuis toujours pour les ASCT, la reconnaissance du temps contraint (RHR, déplacements...) liée à la spécificité du métier de roulant. C'est ce combat qui anime depuis toujours la CGT **qui a débouché sur l'élaboration de la revendication « prime de travail Roulant Trains »** dans les années 80 et qui a trouvé les premières réponses en 1997 et 1998 et d'autres après, dans le cadre de mobilisations nationales de la filière ASCT.

Aujourd'hui, un certain nombre de sujétions inhérentes au métier d'ASCT sont intégrées dans la prime de travail et comptent pour le calcul de la retraite, ce qui n'était pas le cas auparavant !

Afin que les ASCT se fassent une opinion objective de ce que poursuit la FGAAC, nous ne saurions trop leur conseiller de lire le « Bulletin Traction FGAAC » de mars 2008 et le journal « Traction » de la direction.

Ils y trouveront d'étranges similitudes d'écritures sur le RH0077 et son article 49. En un mot, **la FGAAC explique comment contourner la réglementation du travail** et la direction la reprenant à son compte.

**Ce qui motive fondamentalement la FGAAC à vouloir s'implanter dans la filière Trains, ce n'est pas la défense des intérêts des ASCT mais uniquement la modification des règles de représentativité syndicale.**

**En effet, au 1er janvier 2009, une organisation syndicale devra atteindre 10% des voix aux élections professionnelles pour pouvoir s'asseoir à la table des négociations. Avec seulement 3% sur l'ensemble de la SNCF, la FGAAC ne serait plus représentative !**

Les anciens de la filière n'ont pas la mémoire courte et les jeunes ASCT doivent savoir que **la FGAAC a vendu la suppression de l'agent d'accompagnement (EAS)** pour une « primette » (S7B n°04 en 1997).

Les reniements, les négociations en catimini dans et sur le dos des cheminots ont conduit, dans la dernière période, des dizaines de syndiqués FGAAC, y compris des militants aguerris, à rejoindre la CGT.

Dans la perspective de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire international de voyageurs en 2010, la direction de la SNCF, comme elle le fait pour le Fret, va proposer les mêmes recettes aux cheminots des activités voyageurs.

**Déréglementation, diminution du nombre de repos, suppression des accords locaux, agents dédiés par produit, polyvalence...**

Les ASCT vont être directement concernés par ces évolutions et leur intérêt n'est pas d'être représentés par une organisation syndicale qui va négocier dans leur dos des reculs sociaux consistant à dégrader leurs conditions de vie et de travail et à abaisser le niveau de leurs conditions sociales.

De ce point de vue, la FGAAC emprunte les mêmes voies que le syndicat ASLEF, la « FGAAC Anglaise », lors de la privatisation des chemins de fer Britanniques en 1994. Au début, ASLEF était pour, mais il a dû déchanter rapidement quand les premiers licenciements secs sont apparus, le système de protection sociale a volé en éclats et quand la déréglementation a fait rage conduisant pour une part aux graves incidents et accidents ferroviaires qu'a connus l'Angleterre cette dernière décennie.

C'est pourquoi, à contrario d'un syndicalisme d'abandon, d'accompagnement de la casse sociale, fait de reniements et de compromissions, **la CGT vous propose d'adhérer à une organisation qui propose, lutte et négocie dans l'intérêt du plus grand nombre.**

Rejoindre la Fédération CGT des cheminots :

- ➔ **c'est construire ENSEMBLE l'avenir de l'entreprise publique SNCF de service public ;**
- ➔ **c'est défendre efficacement les garanties sociales de tous les cheminots et en conquérir de nouvelles en mettant au centre des mobilisations et négociations des revendications de portée générale et d'autres plus spécifiques et catégorielles.**

Montreuil, le 07 juillet 2008



**ADHÉSION**

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse :

Téléphone :

Grade

Etablissement

Vous pouvez remettre ce bulletin à un syndiqué de la CGT. Votre adhésion sera transmise au syndicat le plus proche ou nous le renvoyer à la Fédération CGT des Cheminots  
263, rue de Paris – Case 546 – 93515 Montreuil Cedex  
[orga@cheminotcgt.fr](mailto:orga@cheminotcgt.fr)